



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 janvier 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2137 (2014), dans laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) jusqu'au 31 décembre 2014 et m'a prié de l'informer des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs au titre des critères arrêtés et la mise en œuvre du mandat du Bureau et de la présente résolution, et en ce qui concerne les facteurs qui influent sur cette mise en œuvre, ainsi que dans la transformation du Bureau en équipe de pays des Nations Unies. Le rapport, qui fait le point de la situation depuis la publication de mon précédent rapport du 31 juillet 2014 (S/2014/550), s'articule autour des critères qui ont été définis. L'état des lieux et les indicateurs de progrès sont examinés en détail dans l'annexe au présent rapport.

#### II. Plus de 10 ans de missions des Nations Unies au Burundi

2. La guerre civile qui a suivi l'assassinat en 1993 du premier Président élu démocratiquement au Burundi, Melchior Ndadaye, a ravagé le pays pendant plus de 10 ans, causant la mort de plus de 300 000 Burundais, déplaçant plus d'un million de personnes et détruisant une grande partie de l'économie du pays. Le conflit a entraîné une intervention politique accrue des Nations Unies au Burundi, qui s'est traduite par la création d'un bureau des Nations Unies au Burundi en 1993 afin de rétablir la confiance et de faciliter la restauration de l'ordre constitutionnel dans le pays.

3. L'appui des Nations Unies s'est intensifié lorsque l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), créée par la résolution 1545 (2004) du Conseil de sécurité, a commencé, le 1<sup>er</sup> juin 2004, ses opérations essentiellement axées sur la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha de 2000 pour le Burundi (ci-après « Accord d'Arusha »). L'appui à la médiation apporté par l'ONUB, notamment en assurant la présidence de la Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha, s'est avéré essentiel dans la mise au point d'un accord sur les principaux défis, notamment la prolongation de la période de transition qui a ménagé le temps nécessaire à la tenue d'élections nationales et à l'élaboration d'une nouvelle constitution. L'ONUB a également contribué à l'Initiative de paix régionale, dirigée par le Président de l'Ouganda, en facilitant les



négociations entre le Gouvernement et le dernier grand groupe armé, le Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL), qui ont débouché sur un accord de cessez-le-feu en 2006 et sur l'intégration du groupe dans le processus de paix.

4. À la fin de son mandat, le 31 décembre 2006, l'ONUB avait réussi à faire appliquer les accords de cessez-le-feu et contribué à améliorer les conditions de sécurité dans l'ensemble du pays. Elle a joué un rôle fondamental dans l'aide au désarmement et à la démobilisation de près de 22 000 combattants et contribué au processus complexe qui a permis la création de forces de police nationales intégrées et la réduction des effectifs de l'armée burundaise, qui ont été ramenés de 80 000 à 30 000 membres. Elle a également appuyé la création de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), apporté un concours indispensable à l'organisation des premières élections démocratiques qui se sont tenues après la transition et mené de puissantes campagnes en faveur de la participation des femmes au processus électoral, mobilisant effectivement ces dernières.

5. Créé par la résolution 1719 (2006) du Conseil de sécurité, le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) a succédé à l'ONUB le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le BINUB a aidé le Gouvernement dans ses activités en faveur de la paix et de la sécurité à long terme, tout au long de la phase de consolidation de la paix. Il a également appuyé la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu passé entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL. Après la violation du cessez-le-feu en 2008, le BINUB a épaulé l'Initiative de paix régionale et d'autres parties prenantes dans l'établissement d'accords qui ont mené à la cessation de toutes les hostilités. En outre, il a participé à la démobilisation, au désarmement et à la réintégration d'anciens combattants du Palipehutu-FNL et à la conversion du Palipehutu-FNL en parti politique.

6. Pour aider la population à prendre pleinement en main le processus de réconciliation et de justice transitionnelle, le BINUB a organisé, en 2009 et 2010, conjointement avec le Gouvernement et la société civile, une série de consultations avec un large éventail de parties prenantes dans l'ensemble du pays. Le Bureau a aidé le Gouvernement à établir et renforcer des institutions nationales, notamment la Brigade et la Cour anticorruption, le Conseil national de communication, le Conseil national de sécurité, le Forum permanent pour le dialogue entre les partis politiques et le Bureau de l'Ombudsman, tout en aidant la Commission électorale nationale indépendante à préparer et tenir les deuxièmes élections du pays après la transition.

7. Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2011 en application de la résolution 1959 (2010) du Conseil de sécurité, le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) a succédé au BINUB, avec pour mandat d'appuyer la consolidation de la paix, de la démocratie et du développement. La mission a permis de favoriser et de renforcer un dialogue politique ouvert à tous, à la suite des élections de 2010 qui ont été boycottées par plusieurs partis d'opposition, accentuant la polarisation politique et aggravant la méfiance régnante. Ce dialogue a conduit, en 2013, au retour des exilés politiques dont la participation aux processus politiques a repris et continué depuis. Le BNUB a également joué un rôle central en aidant le Gouvernement, l'opposition et la société civile à mettre en place un cadre juridique et politique solide, composé de plusieurs accords consensuels, aux fins de élections de 2015. L'adoption d'une feuille de route électorale, d'une nouvelle loi électorale et d'un code de conduite a permis de doter le pays d'instruments essentiels pour réaliser un processus électoral pacifique et ouvert à tous.

8. De plus, le BNUB a contribué à renforcer les capacités des pouvoirs publics déjà en place et appuyé la création d'une Commission nationale indépendante des droits de l'homme dont le rôle essentiel pour la promotion et le suivi des droits de l'homme au Burundi jouit d'une reconnaissance internationale. Il a également continué à aider le Gouvernement à accomplir des réformes dans l'ensemble du secteur de la sécurité, approfondir l'intégration régionale, formuler des avis sur les mesures de lutte contre la corruption, mettre en place des institutions de justice transitionnelle sans exclusive et mener des activités de réconciliation ouvertes à tous.

### **III. Progrès accomplis dans la consolidation de la paix**

#### **A. Processus démocratique**

9. La situation politique au Burundi demeure tendue car le désaccord entre les chefs de l'opposition et la CENI s'est accentué au sujet de questions électorales, du manque de transparence dont elle semble faire preuve dans la mise en œuvre du programme électoral et de son interprétation du droit électoral qui l'a conduite à exclure de ses consultations certaines parties prenantes qualifiées d'« acteurs politiques », dont la plupart sont d'anciens chefs de grands partis d'opposition qui représentent actuellement des mouvements non reconnus par le Gouvernement. Les tensions politiques et la profonde méfiance qui opposent le parti au pouvoir et les autres parties prenantes, notamment les partis d'opposition et les organisations de la société civile, persistent malgré les mesures prises pour favoriser le dialogue politique et réduire les actes de violence politique commis par les Imbonerakure, la ligue des jeunes du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD). Malgré ces obstacles et, contrairement à ce qui s'est produit en 2010, toutes les parties prenantes, y compris les partis d'opposition, n'ont cessé de réaffirmer leur détermination à participer aux élections de 2015.

10. Début août, la coalition d'opposition nommée Alliance démocratique pour le changement-Ikibiri (ADC-Ikibiri) et plusieurs organisations de la société civile, notamment l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME), ont accusé le Gouvernement de chercher à truquer la procédure d'inscription des électeurs et les élections en faisant distribuer en fraude par des administrateurs de six provinces, membres du CNDD-FDD au pouvoir, des cartes nationales d'identité, y compris à des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de voter. Les citoyens sont tenus de présenter leur carte d'identité pour s'inscrire sur les listes électorales. Le 11 août, le Ministre de l'intérieur a réfuté ces allégations et exhorté les administrateurs locaux à veiller à ce que les cartes d'identité ne soient délivrées qu'aux citoyens remplissant les critères à cet égard.

11. Les 9 et 10 août, des représentants du Sahwanya-Front pour la démocratie au Burundi (Sahwanya-FRODEBU) et du Mouvement pour la solidarité et le développement (MSD) dans les provinces de Cibitoke et Bubanza ont accusé les membres du CNDD-FDD d'avoir extorqué de l'argent à des citoyens en vue de financer la campagne de leur parti pour les élections de 2015. Le 11 août, le porte-parole du CNDD-FDD a réfuté ces allégations mais reconnu avoir adressé à ses membres et sympathisants un appel à contributions volontaires. Dans la même veine, le 25 août, l'ADC-Ikibiri et le FRODEBU-Nyakuri ont accusé le CNDD-FDD

d'intimider des membres de partis d'opposition à Rumonge, dans la province de Bururi, en établissant des listes d'habitants et de leur affiliation politique. Le porte-parole du CNDD-FDD a nié avoir effectué quelque recensement que ce soit ou avoir autorisé quiconque à le faire et demandé à la police d'arrêter et de sanctionner toute personne impliquée à cet égard.

12. Depuis que le calendrier électoral a été annoncé, les partis d'opposition ont fréquemment critiqué la CENI pour sa gestion du processus électoral, mettant en cause sa crédibilité et l'accusant d'irrégularités, de manque de transparence, de favoritisme et de tentative de fraude préélectorale. Le Président de la CENI et les responsables du parti au pouvoir ont réfuté ces accusations, les qualifiant d'infondées. Le 12 août, le porte-parole de la CENI a annoncé qu'il n'accepterait pas les candidatures de femmes ou d'hommes politiques faisant l'objet de poursuites judiciaires en cours, indiquant que cela les priverait du droit de voter ou d'être élu. En outre, le porte-parole de la Cour suprême a annoncé, le 20 août, que tous les candidats à l'élection présidentielle de 2015 devraient présenter à la Commission une « attestation de non-poursuite » (document certifiant qu'ils ne font l'objet d'aucune poursuite judiciaire en cours) et déclaré que le Président du Sahwanya-FRODEBU, Frédéric Bamvuginyumvira, et l'ancien chef des Forces nationales de libération (FNL), Agathon Rwaswa, ne pourraient pas remplir cette condition. M. Bamvuginyumvira a été arrêté en décembre 2013 pour adultère, outrage public à la pudeur et tentative de corruption de magistrat, et M. Rwaswa a été accusé par les chefs de la communauté tutsi congolaise au Burundi d'avoir impliqué son mouvement de rébellion, le Palipehutu-FNL, dans le massacre de Banyamulenge congolais dans un camp de transit à Gatumba en 2004. MM. Bamvuginyumvira et Rwaswa ont tous deux nié ces allégations. Le Président du Sahwanya-FRODEBU et l'ADC-Ikibiri ont dénoncé la condition imposée comme étant une stratégie du CNDD-FDD pour exclure les candidats de l'opposition de la campagne électorale. Le 23 octobre, le Président de la CENI a réfuté ces accusations et déclaré, le 5 décembre, que tous les candidats faisant l'objet de poursuites en cours seraient autorisés à voter et pourraient être élus.

13. Le 20 août, le porte-parole du Sahwanya-FRODEBU a exigé de la CENI qu'elle respecte le Code électoral en modifiant le calendrier électoral afin de permettre la création de commissions électorales indépendantes aux niveaux provincial et communal avant de procéder à l'inscription des électeurs sur les listes. Lors d'une réunion, tenue le 26 août, avec des organisations de la société civile et des partis politiques, le Président de la CENI a accepté que l'inscription des électeurs sur les listes ne commence qu'après la création de ces commissions. Celles-ci ont été établies respectivement le 1<sup>er</sup> et le 28 octobre. L'inscription des électeurs, qui a commencé le 24 novembre, s'est prolongée jusqu'au 12 décembre.

14. Le 4 septembre, le Président de la CENI a annoncé que de larges consultations de partis politiques et d'organisations de la société civile étaient prévues, notamment de confessions religieuses et de gouverneurs de province, en vue de sélectionner les candidats aux commissions électorales indépendantes provinciales et communales. Il a déclaré que les « acteurs politiques » ne pouvaient pas participer au processus car leur rôle n'était défini ni dans la Constitution ni dans le Code électoral et que leur participation aux consultations serait par conséquent illégale. Le Ministère de l'intérieur a recommandé aux acteurs politiques de former leurs propres partis politiques, d'entrer dans des coalitions officielles de partis ou de se présenter en tant que candidats indépendants. Le 4 décembre, l'ancien Président

du FNL, Agathon Rwasa, a annoncé que lui et ses partisans participeraient à la campagne électorale en tant que candidats indépendants.

15. Le 16 septembre, 10 partis politiques et la coalition ADC-Ikibiri ont adressé à la CENI une lettre dans laquelle ils lui demandaient de respecter le droit burundais, déplorant les irrégularités alléguées, le manque de transparence et les tentatives de fraude commises pendant la campagne électorale, ainsi que de garantir à tous les partis et acteurs politiques la possibilité de participer aux commissions électorales indépendantes provinciales et communales. Le 16 octobre, le Président du Sahwanya-FRODEBU et l'ADC-Ikibiri ont fait observer que les membres du CNDD-FDD et d'organisations de la société civile sympathisantes de ce dernier constituaient la majorité des membres des commissions électorales indépendantes provinciales et ont également soutenu que les méthodes de la CENI remettaient en cause la crédibilité de l'ensemble du processus électoral. Le 13 octobre, le MSD s'est retiré des commissions électorales indépendantes provinciales quand la CENI a remplacé, sans son consentement, deux de ses membres dans les provinces de Gitega et Ngozi. Invoquant l'insuffisance de sa représentation, l'OLUCOME (organisation de la société civile) a annoncé le 30 octobre qu'il avait décidé de se retirer des commissions électorales indépendantes provinciales, et s'est, par la suite, également retiré des commissions électorales indépendantes communales. Le 1<sup>er</sup> décembre, l'ADC-Ikibiri s'est retirée des commissions électorales indépendantes provinciales et communales tout en réaffirmant sa détermination à continuer de participer au processus électoral.

16. En vue d'évaluer le processus d'inscription des électeurs sur les listes, la CENI a tenu, les 1<sup>er</sup> et 5 décembre, deux réunions avec des parties prenantes, notamment des « acteurs politiques » qui avaient été exclus des réunions précédentes. Son président a assuré aux participants que le dialogue entre elle et toutes les parties prenantes intéressées ne serait plus interrompu. Toutefois, les chefs de l'opposition ont continué de dénoncer diverses irrégularités constatées avant et pendant l'inscription des électeurs, notamment la distribution frauduleuse alléguée de cartes d'identité, et exigé la suspension du processus d'inscription des électeurs, demande que la Commission a rejetée.

17. Entre-temps, le 2 octobre, la Cour suprême de Bujumbura Mairie a condamné Léonce Ngendakumana à un an d'emprisonnement. Il avait été accusé par le CNDD-FDD et la Radio Rema FM de faire des « allégations dommageables, de fausses accusations et des incitations à la haine raciale ». Ces accusations concernaient une lettre que M. Ngendakumana m'a adressée le 6 février au nom de l'ADC-Ikibiri. Dans cette lettre, M. Ngendakumana demandait à la communauté internationale de faire pression sur le Gouvernement dirigé par le CNDD-FDD pour empêcher un « génocide politique », annonçait un risque de catastrophe humanitaire au Burundi et comparait les Imbonerakure (ligue des jeunes du CNDD-FDD) aux Interahamwe rwandais. Les avocats de M. Ngendakumana ont déclaré que le procès avait été biaisé par des motifs politiques et interjeté appel de la décision de justice. Entre-temps, M. Ngendakumana a continué de mener ses activités politiques.

18. Le 23 octobre, le Gouvernement et le BNUB ont organisé, à Gitega, un troisième atelier visant à évaluer la mise en œuvre de la feuille de route électorale en vue des élections de 2015. Environ 150 personnes y ont participé, notamment des hauts responsables du Gouvernement, des partis et acteurs politiques, des représentants d'organisations de la société civile et de groupes religieux, des médias

et de la communauté internationale. Les « acteurs politiques », notamment l'ancienne Union pour le progrès national (UPRONA), l'Union pour la paix et le développement (UPD) et les dirigeants du FLN Charles Nditije, Chauvineau Mugwengezo, Pascaline Kampayano et Agathon Rwaso, ont déploré leur exclusion des consultations organisées par la CENI dans le cadre du processus électoral, ce qu'ils considéraient comme une violation de la feuille de route électorale et du code de conduite applicables en vue des élections de 2015. Le Gouvernement a réaffirmé sa détermination à maintenir le dialogue avec les partis d'opposition, et les chefs de l'opposition et les acteurs politiques ont réaffirmé leur volonté de participer aux élections de 2015 malgré leurs réserves sur la façon dont le processus électoral s'était déroulé jusqu'alors.

19. Le 28 novembre, le Président Nkurunziza a intégralement recomposé son cabinet, remplaçant notamment deux de ses conseillers les plus proches. Il a nommé son chef de cabinet, le général Alain Guillaume Bunyoni, Secrétaire permanent du Conseil national de sécurité et le Chef des services nationaux de renseignement, le général Adolphe Nshimirima, au poste de chargé de mission à la présidence. MM. Bunyoni et Nshimirima ont été remplacés respectivement par Anatole Manirakiza, ancien Vice-Président du Sénat, et le général Godefroid Niyombare, ancien chef d'état-major des armées.

## **B. Sécurité et stabilité**

20. Les conditions de sécurité dans le pays sont demeurées relativement stables en dépit d'une recrudescence temporaire de la criminalité et d'inquiétudes accrues concernant d'éventuels attentats terroristes. Lors d'une réunion tenue à Bujumbura le 3 novembre, le Ministre de l'intérieur a déclaré que le Gouvernement détenait des preuves suffisantes du fait que des groupes terroristes préparaient des attaques dans le pays, visant notamment des églises et des marchés. Il a demandé aux chefs religieux d'appeler leurs fidèles à la vigilance. La criminalité a connu une augmentation entre août et octobre, en particulier les attaques à la grenade, les agressions et les vols à main armée, essentiellement à Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural et dans les provinces de Bururi et de Mwaro. Les actes criminels sont facilités par la disponibilité de munitions non explosées et d'armes légères et de petit calibre dans le pays.

21. Les affrontements entre les forces de l'État et les groupes armés ont fortement diminué, passant de 11 au cours du premier semestre de 2014 à 3 depuis le mois d'août. Le 5 octobre, un groupe armé a attaqué les bases militaires de la Force de défense nationale (FDN) de la réserve naturelle de la Rukoko, à la frontière avec la République démocratique du Congo. Un des attaquants a été tué et un autre blessé. Le porte-parole de l'armée a démenti le fait qu'un groupe rebelle était actif dans la réserve et attribué l'attaque à des bandits armés. Un porte-parole de la faction du FNL dirigée par Aloys Nzabampema a revendiqué l'attaque, annonçant que d'autres suivraient avant les élections de 2015.

22. Dans un communiqué de presse daté du 3 octobre, un porte-parole du FDN a déclaré que des soldats burundais étaient stationnés dans l'est de la République démocratique du Congo afin d'instaurer entre les deux pays une chaîne de communication concernant la paix et la sécurité dans ce secteur et d'aider les forces armées de la République démocratique du Congo à combattre les groupes armés

présents dans les montagnes d'Uvira. Entre le 6 et le 11 octobre, quelque 150 soldats burundais se sont retirés de la zone de Kiliba-Ondes dans la province du Sud-Kivu dans la République démocratique du Congo. Le Gouvernement burundais n'a fait aucun commentaire sur ce retrait.

23. Le BNUB a continué de plaider en faveur d'un plus grand respect des droits de l'homme au sein des forces de défense et de sécurité. En collaboration avec la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, il a dispensé aux forces de défense et de sécurité du pays une formation de trois mois afin de mettre leurs compétences au niveau des normes internationales en matière de droits de l'homme. Le 1<sup>er</sup> septembre, 35 membres du contingent, des forces de police et des services de renseignement ont obtenu leur certificat de formateur en matière de droits de l'homme.

### **C. Justice transitionnelle**

24. Depuis la promulgation de la loi relative à la Commission Vérité et réconciliation le 15 mai, l'établissement des mécanismes de justice transitionnelle au Burundi n'a cessé d'être critiqué par de nombreuses parties prenantes, notamment la Conférence des évêques catholiques. Dans une lettre ouverte datée du 4 septembre, les évêques ont déploré le fait que l'adoption de la loi relative à la Commission Vérité et réconciliation le 17 avril n'avait pas été précédée de consultations et souligné que les commissaires devaient être des personnes de la plus grande intégrité, capables d'effectuer leur travail selon les principes de non-exclusion et de participation universelle. De nombreux partis d'opposition et organisations de la société civile ont également déclaré que leurs avis n'avaient pas été pris en compte pendant l'élaboration de la loi. En conséquence, des grands partis d'opposition continuent de boycotter le processus, et certaines organisations de la société civile ont émis des réticences à y participer.

25. Le 3 décembre, l'Assemblée nationale a élu 11 personnes commissaires de la Commission Vérité et réconciliation. Présidée par deux chefs religieux, cette dernière est composée de membres issus de différentes ethnies et comprend quatre femmes. Elle regroupe six représentants de communautés religieuses et cinq membres de partis politiques. L'UPRONA a boycotté l'élection des membres de la Commission, invoquant le fait qu'elle n'était pas ouverte à tous. Certaines organisations de la société civile ont souligné le fait qu'il n'avait pas été tenu compte des résultats des consultations nationales de 2009 dans le processus, notamment de la recommandation de choisir un commissaire parmi les représentants de la société civile.

### **D. Gouvernance et mise en place des institutions**

26. Si certaines mesures ont été prises en vue de lutter contre la corruption, les politiques établies à cette fin n'ont donné que peu de résultats à ce jour et la corruption est demeurée très répandue dans le pays. Selon l'Indice de perception de la corruption établi par Transparency International, le Burundi a perdu deux places, descendant au 159<sup>e</sup> sur 175 pays. Dans son discours à la nation du 26 août, le Président Nkurunziza a admis l'existence de corruption dans le corps des hauts responsables de l'État et souligné qu'il fallait définir des mesures appropriées pour

remédier à ce problème. Sur une note positive, l'Autorité fiscale burundaise a enregistré une nouvelle augmentation, comme en 2013 et 2012, lors de la collecte des recettes. Elle a recueilli un montant de 630 milliards de francs burundais (soit 401 millions de dollars) en 2014, contre 505 milliards (soit 322 millions de dollars) en 2013.

27. Les organisations de la société civile actives dans la lutte contre la corruption ont toutefois continué de dénoncer des actes de corruption et des détournements de fonds publics. Le 26 août, le Président de Parole et action pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités (PARCEM) a annoncé que la politique de « tolérance zéro » contre la corruption lancée par le Président Nkurunziza s'était soldée par un échec, faisant observer qu'aucun haut responsable ne déclarait son patrimoine avant d'entrer en fonctions, alors que cela était exigé par la loi sur la prévention et la répression de la corruption. Par ailleurs, le Président de l'OLUCOME a été temporairement emprisonné le 25 septembre pour l'empêcher d'organiser une marche contre la corruption à Bujumbura.

28. Les autorités ont pris quelques mesures visant à modifier le cadre juridique de la lutte contre la corruption. Les 16 et 17 octobre, le Gouvernement a organisé à Gitega un atelier de deux jours, financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des partenaires bilatéraux, en vue de déterminer les principaux défauts de la loi en vigueur et de recommander des moyens de réformer le cadre juridique en place. La centaine de participants issus de différents ministères et institutions étatiques, de la Brigade et Cour anticorruption, de la société civile et de la communauté internationale ont convenu qu'il fallait notamment réformer le cadre juridique de l'Inspection générale de l'État et de la Cour des comptes pour les rendre conformes aux normes internationales et garantir que les structures d'audit interne étaient instaurées dans des organes autonomes.

29. Le BNUB a également continué d'offrir une assistance financière et technique aux mesures anticorruption du Ministère de la justice. Le 1<sup>er</sup> octobre, il a financé l'organisation d'un atelier sur la validation d'un plan stratégique visant à lutter contre la corruption dans le secteur de la justice. Les participants de l'atelier ont approuvé le plan stratégique qui sera mis en œuvre par un comité de suivi dépendant du Ministère de la justice.

## **E. État de droit**

30. Les efforts visant à renforcer la protection des témoins et des victimes se sont poursuivis, mais la mise en place d'un appareil judiciaire indépendant, accessible et crédible n'a avancé que lentement. Le Ministère de la justice n'a pris aucune mesure pour donner suite aux recommandations relatives au Conseil supérieur de la magistrature sur lesquelles la Commission nationale indépendante des droits de l'homme avait appelé l'attention dans son rapport de juin 2014. En outre, le groupe de travail sur l'indépendance de la justice ne s'est pas réuni. Un comité de suivi des États généraux de la justice a été créé par le Ministère le 10 février 2014, mais plusieurs parties prenantes nationales et internationales ont critiqué son manque d'ouverture, notamment le fait que les associations du barreau et les organisations de la société civile n'avaient pas le droit d'y siéger, contrairement au mandat du comité.

31. Les tensions ont également persisté entre le Syndicat des magistrats du Burundi (SYMABU) et le Ministre de la justice. Le 12 août, le Ministère a publié une

ordonnance par laquelle il a suspendu le Président du Syndicat de ses fonctions de magistrat pour une durée de deux mois pour cause d'absence non autorisée. Ce dernier aurait été convoqué par le Bureau du Procureur général de Gitega le jour où il était absent. Cette décision a été perçue par les membres du Syndicat comme un acte ciblé contre la nouvelle direction de l'organe, qui n'est pas reconnu par le Ministère.

32. Au cours de la période considérée, certains progrès ont toutefois été accomplis en matière de protection des victimes et des témoins. Le 30 septembre, un atelier a été organisé conjointement par le BNUB et le PNUD à Bujumbura afin de valider les résultats d'une étude à ce sujet. Trente personnes y ont participé, y compris des représentants du secteur de la justice, de la police, de la société civile et des milieux universitaires ainsi que des partenaires techniques et financiers. Un projet de loi sur la protection des victimes et des témoins a été élaboré et présenté au Gouvernement et aux autres parties prenantes le 26 novembre.

## F. Droits de l'homme

33. Au cours de la période considérée, le nombre d'exécutions extrajudiciaires et de cas de torture et de mauvais traitements, ainsi que d'actes à motivation politique commis par les Imbonerakure, la ligue des jeunes du CNDD-FDD, le parti au pouvoir, a fortement diminué. Toutefois, l'impunité dont continuent de jouir les auteurs des violations, les menaces qui pèsent sur les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme et les graves enfreintes aux libertés de réunion et d'expression restent autant d'obstacles de taille à l'instauration d'un environnement favorable aux élections de 2015.

34. Entre août et décembre, le BNUB a enregistré une moyenne mensuelle de 3 actes à motivation politique impliquant les Imbonerakure, contre 14 entre janvier et juillet. Le 23 août, le Président du CNDD-FDD a déclaré que les Imbonerakure n'étaient pas présents sur le terrain pour remplacer la police mais pour indiquer les zones où la sécurité était précaire. Il a également prévenu les membres de la ligue que tout auteur d'infraction devrait rendre compte personnellement de ses actes. Le nombre d'exécutions extrajudiciaires et de cas de torture et de mauvais traitements a lui aussi fortement diminué. Le BNUB a recensé 24 cas de torture et de mauvais traitements, contre 43 au cours de la précédente période, ainsi que 3 exécutions extrajudiciaires, contre 4 au premier semestre de 2014. Aucune exécution n'était motivée par des raisons politiques.

35. En revanche, les violations de la liberté d'expression et du droit de réunion pacifique et de libre association commises par les autorités locales et la police se sont poursuivies. Le BNUB a recensé sept cas d'intimidation visant des journalistes ainsi que des membres d'organisations de la société civile et de partis d'opposition, qui auraient été commis par des responsables locaux et des policiers. Il a aussi constaté qu'à 17 reprises, des organisations de la société civile et des partis d'opposition avaient vu leurs activités perturbées ou leurs demandes de manifestations ou de réunions pacifiques refusées par les autorités administratives ou policières, quand bien même les conditions imposées par la loi étaient respectées.

36. Aucun véritable progrès n'est à noter en matière de lutte contre l'impunité. Sur les 138 cas d'exécutions extrajudiciaires recensés par le BNUB depuis 2011, seuls 34 ont vu leurs auteurs jugés devant un tribunal, dont 3 des 7 cas enregistrés en

2014. Aucun des auteurs d'actes de torture recensés en 2014 n'a jusqu'à présent fait l'objet de poursuites judiciaires.

37. Au cours de la période considérée, la situation des droits de l'homme au Burundi a aussi retenu l'attention de la communauté internationale. Le 18 septembre, le Parlement européen a adopté une résolution dans laquelle il s'est dit préoccupé par la situation des droits de l'homme dans le pays et a condamné fermement la détention de Pierre Claver Mbonimpa, Président de l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues, dont il a demandé la libération immédiate et inconditionnelle eu égard à la dégradation de sa santé. M. Mbonimpa a été arrêté le 16 mai et accusé de menacer la sécurité de l'État après avoir dénoncé à la radio l'envoi de jeunes burundais en République démocratique du Congo pour y recevoir un entraînement paramilitaire. Le 29 septembre, il a été mis en liberté provisoire par la Haute Cour de justice de Bujumbura pour des raisons de santé après examen de son dossier par une commission médicale formée par la Cour le 10 septembre.

38. Le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Michel Forst, s'est rendu au Burundi du 15 au 25 novembre sur invitation du Gouvernement. Lors d'une conférence de presse tenue le 25 novembre, M. Forst a critiqué les nombreuses menaces faites contre les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes et rappelé que l'existence de médias libres et indépendants, en mesure de dénoncer les cas d'abus de pouvoir et de corruption, était essentielle pour préserver les libertés civiles, promouvoir la transparence et encourager une large participation des citoyens à la vie publique. Il a également noté que le projet de loi relatif aux associations contenait des dispositions qui étaient contraires aux normes internationales et compromettaient la liberté d'association. Il a exhorté le Burundi à adopter une loi accordant un statut juridique aux défenseurs des droits de l'homme, à l'instar d'autres pays africains.

39. Le BNUB a continué d'apporter un appui technique à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, notamment en l'aidant à établir un rapport officiel à l'intention du Comité contre la torture. Le rapport a été présenté au Comité par le Président de la Commission le 11 novembre. Au cours de la période considérée, le BNUB a également mené un projet visant à faciliter la mise en place d'un réseau d'observation des droits de l'homme composé de 13 organisations non gouvernementales de premier plan dans ce domaine, qui ont regroupé leurs compétences et leurs ressources afin de mener des missions de surveillance des droits de l'homme dans tout le pays à l'approche des élections.

## **G. Développement social et économique**

40. Le Burundi reste l'un des pays les plus pauvres du monde et se classe 180<sup>e</sup> sur 187 dans l'indice de développement humain de l'Organisation des Nations Unies de 2014. La santé et l'éducation ont progressé, mais la grande majorité de la population continue de vivre sous le seuil de pauvreté.

41. Le 25 août, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé sa cinquième revue des résultats économiques enregistrés par le Burundi. Le FMI a noté que la croissance économique du pays devrait atteindre 4,7 % en 2014, mais que les perspectives économiques à moyen terme restaient difficiles en raison des risques liés à l'incertitude à l'approche des élections de 2015

ainsi qu'aux perturbations économiques et à la violence, autant de facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les investissements et la croissance. Il était en outre fort probable que la situation politique et les conditions de sécurité se détériorent, ce qui pourrait entraîner le Gouvernement à réduire ses dépenses et provoquer des tensions sociales et un ralentissement de la croissance. De plus, l'aide dont bénéficiait le Burundi pourrait diminuer si ses partenaires estimaient que le pays n'avait pas suffisamment progressé en matière de renforcement des droits de l'homme et de l'état de droit.

42. Le 30 juillet, l'Assemblée nationale du Burundi a publié un budget révisé pour 2014 afin de combler un déficit de 45 milliards de francs burundais datant du début de l'année. Le nouveau budget vise à compenser les pertes de recettes enregistrées au premier semestre. Il prévoit notamment la suppression des exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation, la réintroduction de l'impôt minimal de 1 % sur le chiffre d'affaires ainsi qu'un prélèvement sur les télécommunications, le tabac, la farine, le sucre, les produits pétroliers, les boissons et d'autres biens. Une aggravation du déficit budgétaire en 2015 pourrait limiter la capacité du Gouvernement à atténuer les risques liés à la vulnérabilité du pays aux chocs économiques extérieurs et à la fragilité politique à l'approche des élections de 2015.

43. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les partenaires humanitaires ont continué de protéger et d'aider les 58 000 réfugiés et demandeurs d'asile répartis entre Bujumbura et quatre camps de réfugiés situés dans plusieurs provinces. Depuis août 2014, quelque 1 148 demandeurs d'asile, fuyant les combats qui se poursuivent entre les forces armées congolaises et les milices maï-maï dans l'est de la République démocratique du Congo, sont arrivés au Burundi. Le HCR a continué de collaborer étroitement avec le Ministère de la solidarité nationale des droits de l'homme et de la condition féminine, afin de permettre à environ 78 000 déplacés de bénéficier de solutions durables, notamment de s'intégrer sur place. Un projet pilote prévoyant le retour volontaire de 320 familles vivant dans cinq camps de déplacés différents a été lancé en juillet 2014. Par ailleurs, sept ateliers sur la consolidation de la paix et la coexistence pacifique ont été organisés entre septembre et novembre 2014, dans les provinces de Ngozi, Kirundo et Gitega.

## **IV. Questions transversales**

### **A. Égalité des sexes**

44. En prévision des élections de 2015, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a fourni un appui aux organisations féminines de la société civile, afin d'accroître la participation des femmes à la vie politique, et aux partis politiques, pour les aider à mettre en œuvre des plans d'action visant à intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans leurs programmes et politiques. Du 27 au 31 octobre, ONU-Femmes a coorganisé un atelier de cinq jours, à l'issue duquel la CENI s'est officiellement engagée à intégrer une telle démarche dans ses stratégies et programmes tout au long du cycle électoral.

45. ONU-Femmes s'est aussi attachée à accroître la participation des femmes aux initiatives de consolidation de la paix au niveau local, en particulier dans le cadre des élections de 2015. Un séminaire de deux jours avec des organisations féminines de la

société civile a été organisé les 17 et 18 octobre à Ijenda (province de Bujumbura rural) afin de mettre en place un réseau de médiatrices. Dans le cadre de cette initiative, 516 femmes seront sélectionnées et formées à promouvoir la paix, à aider à résoudre les conflits dans les collectivités et à signaler les cas de violence sexiste.

46. Avec l'appui d'ONU-Femmes, la Police nationale du Burundi a adopté le 22 septembre un plan d'action biennal visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle et sexiste. En outre, ONU-Femmes a lancé en août des campagnes de sensibilisation afin de changer les croyances, les états d'esprit et les comportements des populations locales en ce qui concerne les violences faites aux femmes et aux filles, et de mieux informer ces dernières au sujet des services d'appui disponibles.

## **B. Protection de l'enfance**

47. En juillet, afin de renforcer la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre des normes minimales pour les enfants que la famille ne peut prendre en charge et qui sont placés en institution, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a formé 49 agents des services sociaux des provinces de Gitega, de Kirundo, de Kayanza et de Bujumbura Mairie aux directives en matière de protection de remplacement et à la gestion des dossiers, entre autres questions. Toujours en juillet, l'UNICEF a aussi renforcé la capacité du Département de l'enfant et de la famille du Ministère de la solidarité nationale, des droits de l'homme et de la condition féminine à gérer les dossiers des enfants vulnérables en l'aidant à créer un système de gestion des informations sur la protection de l'enfance.

48. Les efforts visant à renforcer la capacité des secteurs de la justice et de la police en matière de droits de l'enfant et de justice pour mineurs se poursuivent. À cet égard, l'UNICEF et le Bureau international des droits des enfants ont formé 133 juges pour mineurs dans les provinces de Gitega et de Ngozi, en août et en septembre. En octobre, ils ont aussi formé 30 instructeurs de police de l'Institut supérieur de police afin qu'eux-mêmes deviennent formateurs.

49. L'UNICEF continue ses activités de renforcement des capacités du Forum national des enfants, qui offre aux mineurs une plateforme leur permettant de partager leur expérience et de débattre de questions les intéressant. Ainsi, les 27 et 28 août, dans 17 provinces, 903 membres du Forum ont été formés à des questions diverses, notamment aux droits de l'homme et de l'enfant, à la communication interpersonnelle et aux activités de sensibilisation. En outre, 25 enfants journalistes ont participé à des séances de formation sur le journalisme en temps de conflit organisées du 8 au 12 septembre à Bujumbura.

## **C. Activités liées à la Commission de consolidation de la paix**

50. Le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur de Suisse, Paul Seger, a continué de collaborer étroitement avec mon Représentant spécial, le Gouvernement et les principaux partenaires pour renforcer le soutien à la consolidation de la paix au Burundi. Dans le cadre de ses démarches, il a prononcé une déclaration devant le Conseil de sécurité lors de la réunion qu'il a tenue sur la situation au Burundi, le 5 novembre, au cours de laquelle il a souligné qu'il importait de veiller à ce que les élections soient ouvertes

à tous et de demander à tous les acteurs politiques burundais d'y participer et de s'abstenir de toute action susceptible d'intensifier les tensions.

51. Le Président de la formation Burundi a pris part à la table ronde tenue les 11 et 12 décembre à Bujumbura, qui visait à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des engagements mutuels pris lors de la Conférence des partenaires au développement du Burundi, tenue en 2012 à Genève, et à donner un nouvel élan à la relation entre le Burundi et ses partenaires internationaux. Le Président de la République du Burundi, M. Nkurunziza, a ouvert la table ronde, à laquelle ont participé le deuxième Vice-Président, Gervais Rufyikiri, le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale, Laurent Kavakure, mon Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, mon Représentant spécial pour le Burundi, Parfait Onanga-Anyanga, et mon Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Oscar Fernandez-Taranco. Les participants à la table ronde ont adopté un communiqué dans lequel ils ont souligné les progrès importants qui avaient été faits jusque-là et réaffirmé les engagements mutuels pris par le Gouvernement et ses partenaires lors de la Conférence, y compris celui consistant à aider le Burundi à organiser des élections libres, transparentes, pacifiques et ouvertes à tous en 2015.

52. En août 2014, le premier projet du troisième plan des priorités de consolidation de la paix a été approuvé par le Comité directeur mixte, basé à Bujumbura. Ce projet, d'un montant de 2 millions de dollars, vise à renforcer la protection des droits de l'homme et est mis en œuvre par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il prévoit notamment la création d'un nouveau bureau régional de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et la nomination de coordonnateurs dans 13 provinces, afin de renforcer la présence au niveau provincial. En novembre, deux projets visant à renforcer l'autonomisation des femmes et devant être appliqués par ONU-Femmes ont été approuvés.

## **V. Transformation du Bureau des Nations Unies au Burundi en équipe de pays des Nations Unies**

53. Le 31 décembre, le mandat et le retrait du BNUB se sont achevés, en application de la résolution 2137 (2014) du Conseil de sécurité et conformément au Plan commun de transition présenté au Conseil le 14 mai. La mise en œuvre de ce plan, menée par le Groupe de direction de la transition, coprésidé par mon Représentant spécial et par le Ministre burundais des relations extérieures et de la coopération internationale, était appuyée par une stratégie de communication externe et interne visant à informer les parties prenantes des principales étapes du processus de transition tout au long de celui-ci.

54. Il est essentiel d'assurer la continuité des activités de facilitation du dialogue politique et de sensibilisation de haut niveau pour que la consolidation de la paix puisse se poursuivre après le retrait du BNUB. Des activités dans ce domaine seront menées par plusieurs acteurs, dont la Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB) et les bureaux politiques régionaux des Nations Unies compétents, en étroite coordination avec les partenaires régionaux et internationaux, y compris l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Union européenne. Mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, et mon Représentant spécial

pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, ont profité de leurs visites au Burundi en octobre et décembre pour réaffirmer la volonté des Nations Unies de poursuivre son action politique au Burundi après le retrait du BNUB.

55. Au cours de la période considérée, les Nations Unies ont continué d'appuyer le processus électoral dans le cadre du projet d'assistance électorale du PNUD, tandis que la MENUB, qui a été déployée le 1<sup>er</sup> janvier 2015, sera chargée d'observer et de suivre le processus électoral de 2015 et d'en rendre compte. Mon Envoyé spécial et Chef de la MENUB, Cassam Uteem, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier et commencé à collaborer avec les parties prenantes au processus électoral burundais en vue d'aider à instaurer des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et ouvertes à tous.

56. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont pris la tête de la communauté internationale pour ce qui est de consolider la gouvernance et les institutions, y compris en apportant un appui technique au Parlement, au Bureau de l'Ombudsman et à la Brigade anticorruption. Avec l'appui de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, une stratégie de promotion de l'état de droit comprenant des recommandations visant à renforcer et à centrer l'appui apporté par l'équipe de pays des Nations Unies dans ces domaines a été élaborée.

57. Le 11 août, le Gouvernement a accepté que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme maintienne sa présence dans le pays immédiatement après le retrait du BNUB, sur la base de l'accord avec le pays hôte passé en 1995. Le 10 décembre, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé, à titre exceptionnel, l'affectation d'un montant de 888 725 dollars à la mise en place immédiate du Bureau à compter du 1<sup>er</sup> janvier afin de permettre au Haut-Commissariat de continuer à suivre la situation des droits de l'homme sans interruption dans la période de six mois précédant les élections.

58. Mon Secrétaire général adjoint aux affaires politiques s'est rendu au Burundi du 10 au 12 décembre pour y rencontrer des parties prenantes nationales, régionales et internationales en marge de la table ronde organisée pour donner suite à la Conférence des partenaires au développement du Burundi tenue à Genève en 2012 et pour marquer l'achèvement du mandat du BNUB. Dans le cadre de son plan de retrait, le BNUB a progressivement réduit ses effectifs tout au long du second semestre de 2014. Tous les membres du personnel ont bénéficié de séances de formation et d'orientation en matière d'organisation des carrières et une foire à l'emploi a été organisée à Bujumbura le 24 septembre afin d'aider ceux recrutés sur le plan national à retrouver un travail.

## **VI. Observations**

59. Le Burundi a fait beaucoup de chemin depuis la signature de l'Accord d'Arusha il y a plus de 14 ans, lequel a marqué le début d'une période de transition reposant sur un partage du pouvoir, des institutions ethniquement équilibrées, la rédaction d'une nouvelle Constitution, la mise en place d'un gouvernement de transition, la tenue d'élections et la promesse de la réconciliation nationale. Cependant, les progrès enregistrés ne se limitent pas à ces grandes réalisations.

Les hostilités et tensions fondées sur l'appartenance ethnique ont considérablement reculé au cours des 10 dernières années et le paysage politique actuel est dominé par la compétition entre le parti au pouvoir et l'opposition, pas par l'appartenance ethnique. Le Burundi est aussi un pays beaucoup plus sûr aujourd'hui qu'il y a 10 ans, comme en témoigne la très forte diminution des affrontements armés, des cas de torture et des exécutions extrajudiciaires. L'armée, qui perpétrait elle-même des violences à une époque, est devenue un pilier de la stabilité et de l'unité ethnique. Elle jouit de la confiance des Burundais et contribue à ramener la paix dans d'autres pays d'Afrique. Le Burundi, qui n'avait pas tenu d'élections pendant 12 ans, en a organisé deux depuis 2005 et est actuellement en train d'en préparer une troisième. Ces deux dernières élections n'ont pas donné lieu à des massacres à grande échelle, ce qui constitue une nette rupture avec le passé, le pays ayant souvent connu des vagues de violence liées aux élections. Le Burundi a vu le nombre de personnes déplacées chuter; elles étaient plus de 1 million et sont moins de 100 000 aujourd'hui. Quant à la participation des femmes à la vie politique et économique, elle a progressé de façon notable.

60. Ces réalisations et l'esprit d'Arusha qui les a fait naître ont permis au Burundi de connaître pratiquement une décennie de paix. Aujourd'hui, le Burundi a la possibilité de faire table rase de son passé violent pour se tourner vers un avenir placé sous le signe d'une paix et d'une stabilité durables. Les enfants d'aujourd'hui représentent la première génération, depuis que le pays a accédé à l'indépendance, n'ayant pas connu directement de conflit. Il appartient maintenant aux dirigeants de briser le cycle de la violence et de faire en sorte que la génération actuelle soit aussi la première à ne découvrir la guerre qu'à travers des récits et des manuels d'histoire.

61. Le Burundi est en paix, mais il ne doit pas se reposer sur ses lauriers. Le pays doit veiller à ce que ses importantes réalisations ne soient pas anéanties. Le principal moteur de conflit au Burundi, à savoir l'exclusion de la vie politique et la lutte pour le pouvoir, n'a pas disparu. Trop de Burundais continuent de connaître la pauvreté et le chômage, lesquels se situent à des niveaux élevés. Le paysage politique est marqué par la polarisation et les places sont limitées. Les institutions demeurent faibles et la corruption et les violations des droits de l'homme sont toujours aussi présentes. Si rien n'est fait pour donner suite aux revendications de la population, cela pourrait conduire à une résurgence du conflit.

62. Sur le plan politique, le Burundi est à la croisée des chemins. Les élections de 2015 pourraient tout aussi bien renforcer les efforts de consolidation de la paix menés depuis l'Accord d'Arusha que les réduire à néant. L'esprit d'Arusha, qui consacre les principes de dialogue, consensus, démocratie et règlement pacifique des différends, est en train de s'effriter, surtout depuis les élections de 2010, qui ont inauguré une ère où règnent de plus en plus la méfiance, la polarisation et les tensions politiques. L'espace politique s'est rétréci du fait de l'adoption de lois restrictives. Les partisans de l'opposition font l'objet d'actes d'intimidation, de harcèlement et de violence politique. Le droit à la liberté de réunion et d'expression des membres de l'opposition et de la société civile continue d'être violé. Le dialogue entre les acteurs politiques se poursuit, mais les accords consensuels qui s'en dégagent ne sont pas pleinement mis en œuvre. Les dirigeants de l'opposition ont dû faire face à diverses accusations et craignent maintenant qu'on ne les empêche de participer aux élections. Les déséquilibres qui semblent entacher la composition des commissions électorales provinciales et communales et les informations faisant état d'irrégularités dans le processus d'inscription sur les listes

électorales constituent un sujet de préoccupation constant. Ces éléments nouveaux risquent de remettre en cause la crédibilité des élections et du processus démocratique dans son ensemble. Si rien n'est fait, ils pourraient déboucher sur des violences électorales, ce qui risquerait d'avoir des conséquences dévastatrices pour le Burundi et la région des Grands Lacs.

63. Pour éviter un tel scénario, je demande instamment au Gouvernement d'ouvrir l'espace politique et de créer un climat propice à la tenue d'élections libres, régulières et ouvertes à tous. Je demande aussi à la Commission électorale nationale indépendante de faire davantage pour garantir une participation sans exclusive et gérer le processus électoral avec intégrité, impartialité et indépendance. Je me félicite, certes, de ce que la Commission a fait récemment pour écouter les parties prenantes aux élections et donner suite à certaines de leurs préoccupations, mais il est essentiel qu'elle prenne des mesures efficaces pour améliorer la confiance du public dans le processus électoral. Dans le même temps, l'opposition doit jouer le rôle qui lui revient, participer au processus électoral dans son ensemble et avoir recours à des moyens pacifiques et démocratiques pour régler les différends électoraux.

64. Je trouve encourageants l'attachement du Gouvernement à poursuivre le dialogue et la volonté des partis de l'opposition de ne pas boycotter les élections, contrairement à ce qui s'était passé en 2010. Je suis convaincu que la période à venir permettra à tous les Burundais de contribuer à la transformation sociale et politique de leur pays. Pour assurer la tenue d'élections crédibles, le Gouvernement doit veiller à ce que les membres et les dirigeants de l'opposition soient en mesure de participer pleinement aux élections et au processus électoral; que les citoyens burundais, quelle que soit leur affiliation politique, soient libres d'exercer leurs droits civils et politiques, y compris leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique; que les représentants de l'État et les forces de sécurité fassent le nécessaire pour éviter que des actes de violence ne se produisent et agissent de façon impartiale et dans les conditions prévues par la loi; que les auteurs d'actes illicites de violence politique soient traduits en justice sans délai.

65. Je suis convaincu que les Burundais disposent de tous les outils nécessaires à la tenue d'élections pacifiques, libres, crédibles et ouvertes à tous, à savoir la Constitution, le code électoral, la feuille de route électorale et le code de conduite pour les élections. À présent, il appartient à tous de mettre pleinement en œuvre les accords qui ont été conclus. L'ONU, notamment la Mission électorale des Nations Unies au Burundi, fera tout ce qu'elle peut pour aider le Gouvernement, la CENI et les parties prenantes aux élections à trouver des solutions aux questions qui les préoccupent, l'objectif étant que les acquis démocratiques du Burundi deviennent irréversibles. Au-delà des élections, il est essentiel que le Burundi s'emploie à renforcer les mécanismes démocratiques et à élargir l'espace politique après la tenue du scrutin. Je demande à la classe politique du pays de s'élever au-dessus des intérêts partisans et de mettre en place une culture politique centrée sur des questions concrètes et le règlement des problèmes socioéconomiques les plus pressants que connaît le pays, pour lui permettre de surmonter les divisions et de sortir le pays de la pauvreté.

66. La recrudescence temporaire des crimes et délits, la prolifération des armes, l'insuffisance du contrôle civil, l'absence de professionnalisation des services de police et le fait que ceux-ci continuent à commettre des violations des droits de l'homme demeurent une source d'inquiétude. Il faut redoubler d'efforts pour relever ces défis de façon à assurer la sécurité et la stabilité à long terme.

67. Je prends note de la création de la Commission Vérité et réconciliation. J'espère qu'elle permettra de découvrir la vérité au sujet des injustices du passé et des actes de violence, d'en identifier les auteurs et les victimes, et d'établir une version consensuelle de ce qui s'est passé au cours des conflits que le Burundi a connus, et qu'elle débouchera sur une véritable réconciliation. Je suis inquiet que la création de la Commission ait été assombrie par des boycotts et désaccords et qu'elle ne bénéficie pas de la pleine confiance de toutes les parties prenantes. Si le processus de justice transitionnelle est défaillant, il risque de faire plus de mal que de bien. Il risque de rouvrir les plaies sans donner une occasion de surmonter les injustices du passé et de bâtir un avenir commun. La Commission doit donc faire le maximum pour gagner la confiance de tous les Burundais en menant ses activités d'une manière crédible, impartiale et indépendante.

68. Pour qu'une démocratie fonctionne, il lui faut un système de justice indépendant qui garantisse l'égalité de traitement devant la loi et l'existence d'une société civile dynamique, protège les défenseurs des droits de l'homme, veille à l'équilibre des pouvoirs et donne confiance dans les institutions. Je reste préoccupé par la lenteur de la réforme de la justice, le manque de progrès s'agissant de renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, et la culture de l'impunité qui domine. Il est encore très fréquent que la justice soit accusée de ne pas être impartiale. Les dirigeants de l'opposition sont souvent jugés rapidement et condamnés sévèrement, alors que les enquêtes sur les affaires qui mettent en cause des membres des forces de sécurité sont moins poussées ou classées sans suite. Si je salue les efforts faits récemment pour recruter des magistrats sur concours, je demande aussi au Gouvernement de s'attaquer à l'impunité et d'accélérer la réforme de l'appareil judiciaire, notamment en mettant en œuvre les recommandations de la Conférence nationale sur la justice. Je prie instamment les autorités judiciaires de se conformer aux normes et pratiques internationales, notamment de respecter le principe de la proportionnalité de la peine.

69. Je trouve encourageant qu'il y ait eu récemment une importante diminution du nombre d'actes de violence à motivation politique perpétrés par les jeunes militants du parti au pouvoir, ainsi qu'une diminution du nombre d'exécutions extrajudiciaires et de cas de torture et de mauvais traitements. Le recul de la violence à motivation politique est peut-être le signe que les appels lancés par des responsables gouvernementaux et des dirigeants des partis ont été entendus. J'exhorte le Gouvernement à mettre en place des mesures tout aussi efficaces visant à réduire sensiblement le nombre des violations du droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique qui continuent de se produire et constituent un obstacle majeur à la tenue d'élections crédibles. La mise en liberté provisoire de Pierre Claver Mbonimpa est une mesure que j'estime encourageante; je demande aux tribunaux de veiller à ce que M. Mbonimpa et les membres du Mouvement pour la solidarité et la démocratie qui avaient déjà fait l'objet d'une condamnation bénéficient de procès équitables. Je salue également le rôle de plus en plus important joué par la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, qui conduit l'action nationale en faveur de la protection des droits de l'homme, et demande aux autorités de garantir l'indépendance de la Commission.

70. Le fait que le Gouvernement ait donné son accord pour que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme continue à disposer d'un bureau autonome au Burundi constitue une autre décision positive. Je demande aux partenaires du Burundi d'apporter un soutien supplémentaire à ce nouveau bureau

afin d'assurer l'établissement de rapports sur la situation des droits de l'homme et un suivi efficace tout au long de cette période électorale cruciale. Malgré quelques améliorations, la situation des droits de l'homme dans le pays demeure préoccupante. Je demande au Gouvernement de tenir compte de l'avis du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, notamment sa recommandation sur l'adoption d'une loi visant à garantir le statut juridique des défenseurs des droits de l'homme.

71. C'est la situation politique qui a dominé le débat public dans le pays, et ce, pour des raisons évidentes. Or, le Burundi reste l'un des pays les plus pauvres au monde. La pauvreté et le chômage contribuent à créer un environnement propice au conflit. Le Burundi doit accorder la priorité à l'amélioration des moyens de subsistance et à la lutte contre la pauvreté. Il s'agit de donner aux Burundais une chance de vivre dans la dignité et d'éviter que l'absence de retombées économiques de la paix ne déclenche une reprise du conflit. Je demande aux dirigeants politiques du pays de mettre moins l'accent sur les manœuvres politiques et davantage sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies concrètes visant à susciter une croissance économique soutenue, à favoriser le développement et à donner des moyens d'action aux jeunes. Les efforts qui sont menés actuellement doivent être renforcés et élargis pour lutter contre le chômage des jeunes, éliminer la corruption en s'attaquant à ses causes profondes, renforcer la bonne gouvernance, attirer les capitaux privés et améliorer l'investissement dans l'infrastructure, l'énergie et l'agriculture. Je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie pleinement ces efforts et renforce encore sa coopération avec ce pays à moyen terme, dans le cadre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le cadre de coopération de la Commission de consolidation de la paix.

72. Compte tenu des nombreux problèmes qui subsistent et des faibles progrès accomplis au regard des objectifs fixés, l'évaluation stratégique réalisée en 2013 par l'ONU a conclu qu'une présence politique des Nations Unies s'imposait pendant toute la période électorale en 2015. Conformément à la volonté manifestée par le Gouvernement de prendre davantage les choses en main, le Conseil de sécurité a demandé au BNUB de réduire ses effectifs avant le 31 décembre 2014. C'est le Gouvernement qui a été toujours responsable au premier chef de la consolidation de la paix dans le pays. Cependant, il faut savoir qu'une plus grande appropriation de ce processus s'accompagne d'une plus grande responsabilité. Après le départ du BNUB, les Burundais, en particulier la classe politique, auront l'occasion de montrer qu'ils peuvent faire front commun pour s'attaquer aux nombreux problèmes qui subsistent, de sorte que les générations présentes et futures puissent connaître un État stable, pacifique, démocratique et prospère, où chacun a sa place. La manière dont le Burundi surmontera ces difficultés sera révélatrice du degré de maturité de son système politique et montrera si les institutions sont capables de promouvoir la paix, la stabilité et la gouvernance démocratique et répondre aux besoins socioéconomiques de la population. Je demande aux dirigeants régionaux et aux organisations régionales d'aider de manière plus active le Burundi à surmonter les problèmes qui subsistent.

73. La réduction des effectifs du BNUB marque une transition importante dans le rôle de l'Organisation au Burundi. L'ONU continuera d'aider et d'appuyer le Gouvernement et le peuple burundais dans cette nouvelle phase, par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies et de ses bureaux régionaux, en coordination avec la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales

concernées. Elle accompagnera également le processus électoral en 2015 par le truchement de la MENUB.

74. Je suis reconnaissant au Gouvernement burundais d'avoir apporté sa coopération au BNUB. Je remercie également les partenaires de développement du Burundi de l'appui qu'ils apportent sans relâche au développement socioéconomique du pays. Je tiens également à exprimer ma profonde reconnaissance à tous les fonctionnaires des Nations Unies qui ont servi et continuent de servir au Burundi et à les remercier de leur attachement et de leur dévouement à la cause de la consolidation de la paix dans ce pays, à la démocratie et à la stabilité. Enfin, je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial, Parfait Onanga-Anyanga, pour ses remarquables qualités de chef et sa contribution à l'action menée par l'ONU au Burundi, en particulier au cours de cette période cruciale dans l'histoire du pays.

## Annexe

### Critères d'évaluation de l'action du Bureau des Nations Unies au Burundi définis dans les résolutions 1959 (2010) et 2027 (2011) du Conseil de sécurité

#### I. Processus démocratique

---

##### Critère : poursuite des progrès dans la consolidation de la démocratie et le règlement des différends politiques par le dialogue

---

**État des lieux en 2011** : L'esprit de dialogue et de partage du pouvoir qui avait présidé à l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi signé en 2000 (ci-après « l'Accord d'Arusha ») a été consacré par la Constitution burundaise de 2005 et consolidé par la composition du Gouvernement après les élections de 2005. Les observateurs ont déclaré que les élections de 2010 s'étaient déroulées conformément aux normes internationales; elles ont toutefois été boycottées par un certain nombre de partis de l'opposition, dont les dirigeants se sont ensuite exilés. Ce boycottage a continué de peser sur la vie politique burundaise en 2011, et les tensions entre le Gouvernement et l'Alliance démocratique pour le changement Ikibiri (ADC-Ikibiri), coalition extraparlamentaire de partis de l'opposition, se sont exacerbées. Si les deux camps ont confirmé être prêts à collaborer, le dialogue politique est néanmoins resté au point mort, et aucune réunion officielle n'a été organisée entre le Gouvernement et l'opposition extraparlamentaire.

**Évolution en 2012<sup>a</sup>** : L'année 2012 a été marquée par une absence de dialogue et des progrès limités dans les préparatifs des élections de 2015. La loi sur le statut de l'opposition politique a été promulguée sans que tous les partis aient été consultés. Le Gouvernement a établi une nouvelle Commission électorale nationale indépendante (la CENI), en prenant note des objections émises par les partis d'opposition au sujet de sa composition. Tout au long de l'année, divers rassemblements de partis d'opposition ont été interdits par les autorités.

**Évolution en 2013<sup>b</sup>** : En 2013, le Burundi a réalisé d'importantes avancées en direction d'un dialogue politique plus ouvert et sans exclusive. Des dirigeants de premier plan de l'opposition sont revenus du maquis ou d'exil et ont été invités à une série de réunions qui ont abouti à la conclusion de plusieurs accords politiques de consensus. Toutefois, l'adoption de plusieurs lois restrictives et la poursuite des actes d'intimidation, des campagnes de harcèlement et des attaques violentes par des jeunes affiliés au parti au pouvoir, les Imbonerakure, ont entraîné un rétrécissement de l'espace politique. Les efforts déployés par le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) pour apporter des modifications controversées et de grande ampleur à la Constitution ont accentué les tensions politiques.

---

<sup>a</sup> Synthèse de l'évaluation des critères pour 2012 qui figure à l'annexe de mon rapport daté du 18 janvier 2013 (S/2013/36).

<sup>b</sup> Synthèse de l'évaluation des critères pour 2013 qui figure à l'annexe de mon rapport daté du 20 janvier 2014 (S/2014/36).

*Indicateurs de progrès**Situation en 2014*

1.1 Mise en place d'institutions étatiques de plus en plus démocratiques, responsables, représentatives et efficaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de séances de questions au Gouvernement tenues au Parlement est tombé à 6 en 2014 (35 en 2011, 24 en 2012 et 11 en 2013).</li> <li>• Les partis d'opposition accusent le Ministère de l'intérieur d'avoir contribué à les diviser et affirment que la gestion du processus électoral par la CENI est partielle, discriminatoire et opaque; la méfiance s'est accentuée entre le parti au pouvoir et l'opposition.</li> </ul>
1.2 Poursuite du dialogue entre les partis politiques et le Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principaux partis d'opposition ont continué de boycotter le Forum permanent de dialogue des partis politiques.</li> <li>• Huit échanges officiels ont eu lieu entre les partis représentés au Gouvernement et l'opposition extraparlamentaire.</li> <li>• Sur 43 partis politiques, au moins 14 ont organisé des rassemblements dans diverses provinces depuis le mois de juillet. Le nombre de partis actifs sur la scène politique a augmenté. Néanmoins, plusieurs partis, notamment le Mouvement pour la solidarité et le développement (MSD) et le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU)-Nyakuri, ont continué d'être victimes de harcèlement et de voir leurs activités perturbées.</li> </ul>
1.3 Amélioration du cadre juridique ayant trait à la gestion des procédures électorales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La nouvelle loi électorale, promulguée par le Président Nkurunziza en juin, comprend des propositions de modification de la feuille de route électorale, comme le recours à un bulletin unique, la combinaison des scrutins et la présence d'agents des partis politiques et des candidats indépendants dans les bureaux de vote les jours d'élection.</li> </ul>
1.4 Renforcement des capacités institutionnelles afin d'avancer vers les élections de 2015, avec un appui international approprié dans les domaines technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CENI a établi des commissions électorales indépendantes aux niveaux provincial et communal et procédé à l'inscription des électeurs aux mois de novembre et de décembre. Cependant, partis d'opposition et organisations de la société civile ont exprimé de graves préoccupations quant à l'impartialité de la CENI et jugé très inquiétant que des « acteurs politiques » aient été exclus de ces commissions.</li> </ul>
1.5 Accroissement de l'investissement national dans la procédure électorale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Gouvernement a alloué environ 7 milliards de francs burundais (4,5 millions de dollars) à la CENI pour l'organisation des élections.</li> </ul>
1.6 Consensus politique entre toutes les parties prenantes aux préparatifs des élections de 2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En juin, les partis et acteurs politiques ont signé un code de conduite pour les élections.</li> <li>• En octobre, le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et le Gouvernement ont tenu une troisième réunion d'évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route électorale en vue d'élections libres, transparentes, ouvertes et pacifiques en 2015.</li> <li>• L'Assemblée nationale a été divisée au sujet des modifications constitutionnelles proposées par le CNDD-FDD et les a rejetées à une faible majorité en mars.</li> </ul>

- Le Gouvernement a maintenu le dialogue politique et les partis et acteurs de l'opposition se sont dits plus déterminés que jamais à participer aux élections de 2015 en dépit de réserves au sujet de la transparence et de l'ouverture des préparatifs y afférents.
- 1.7 Augmentation de la proportion de la population accordant du crédit aux élections
- Aucune donnée disponible pour 2014

## II. Sécurité et stabilité

**Critère : mise en place d'une structure de sécurité renforcée et durable permettant au Burundi de régler efficacement des problèmes de sécurité nationaux et internationaux, dans le respect des normes et des droits internationaux**

**État des lieux en 2011** : De nombreuses armes légères restaient en circulation (100 000 ménages en détiendraient, d'après l'enquête « Small Arms Survey » réalisée en 2007), malgré la première campagne de désarmement des civils, menée en 2009, et les efforts déployés auparavant dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration. L'intégration d'anciens combattants dans les rangs des Forces de défense nationale et de la Police nationale du Burundi, la rationalisation des effectifs des deux corps et le respect de la proportionnalité ethnique en leur sein ont grandement contribué au climat général de stabilité et de sécurité. Toutefois, des violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité en 2010 et 2011 ont appelé l'attention sur la nécessité de poursuivre sur la voie de la professionnalisation des forces et de renforcer le contrôle civil.

**Évolution en 2012** : Si le nombre d'armes légères en circulation n'a pas connu de recul notable, l'enregistrement des armes détenues par les Forces de défense nationale a en revanche progressé. L'avant-projet de stratégie de sécurité nationale a été élaboré mais il reste à y mettre la dernière main. L'entreprise de rationalisation des effectifs des forces de sécurité et de défense nationale n'a donné lieu qu'à des réductions mineures, et le Conseil national de sécurité, créé en 2012, a vu son action entravée par l'absence d'une stratégie claire. L'implication d'agents de la Police nationale dans des cas de violation des droits de l'homme reste une source de préoccupation.

**Évolution en 2013** : La deuxième campagne nationale de désarmement volontaire n'a contribué que de façon très marginale à la lutte contre la violence armée et la prolifération des armes légères et de petit calibre au Burundi. Par contre, des progrès notables ont été accomplis sur le plan de l'enregistrement et du marquage de la quasi-totalité des armes de la Police nationale et des Forces de défense nationale. Le Gouvernement a par ailleurs achevé l'élaboration du plan stratégique de la Police nationale et adopté la stratégie de sécurité nationale, mais le contrôle civil des forces de sécurité et de défense nationale est resté faible.

*Indicateurs de progrès*

*Situation en 2014*

- 2.1 Progrès dans les domaines du désarmement des civils, et de la gestion et du contrôle des armes légères et de petit calibre
- La deuxième campagne nationale de désarmement volontaire a permis de recueillir 52 fusils, 504 grenades et 825 cartouches.

2.2 Progrès dans la rationalisation des effectifs des forces de défense et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Forces de défense nationale ont recruté 49 nouveaux officiers, portant leur effectif total à quelque 26 000 soldats (pour un objectif fixé à 25 000). La police n'ayant pas organisé de campagne de recrutement en 2014, son effectif s'est maintenu à environ 16 000 agents (pour un objectif fixé à 15 000).</li> </ul>
2.3 Subordination croissante des forces de défense et de sécurité à l'autorité civile dans le respect de la Constitution, des lois et des règlements en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le BNUB a continué de prêter son concours au secrétariat permanent du Conseil national de sécurité, notamment pour la mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale.</li> <li>• Le Conseil national de sécurité s'est réuni à trois reprises en 2014.</li> </ul>
2.4 Professionnalisation croissante des forces de défense et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commission nationale indépendante des droits de l'homme et le BNUB ont dispensé une formation aux droits de l'homme à 15 militaires, 10 policiers et 10 agents de renseignement et les ont certifiés comme formateurs en la matière.</li> </ul>
2.5 Accroissement de la confiance de la population dans les prestations des forces de défense et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune donnée disponible pour 2014</li> </ul>

### III. Justice transitionnelle

---

#### **Critère : progrès continus de la justice transitionnelle vers la promotion des droits des victimes, la lutte contre l'impunité et la réconciliation nationale**

---

**État des lieux en 2011** : La justice transitionnelle est le principal volet des Accords d'Arusha dont la mise en œuvre tarde à se concrétiser. À l'issue des larges consultations nationales tenues en 2009 et 2010, et suite aux travaux approfondis menés par un comité technique gouvernemental, un nouveau projet de loi sur la mise en place de la Commission Vérité et réconciliation a été soumis au Parlement en octobre 2011.

**Évolution en 2012** : Un projet de loi révisé sur la mise en place de la Commission Vérité et réconciliation a été présenté au Parlement en décembre. La loi n'a pas été adoptée. Aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne les autres indicateurs relatifs à la justice transitionnelle.

**Évolution en 2013** : Le projet de loi sur la mise en place de la Commission Vérité et réconciliation a été examiné par la Commission de la justice et des droits de l'homme de l'Assemblée nationale. Toutefois, la loi n'a pas été adoptée en raison de désaccords entre le CNDD-FDD, d'un côté, et les partis Union pour le progrès national (UPRONA) et FRODEBU-Nyakuri, de l'autre.

---

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Situation en 2014</i>
<p>3.1 Mise en place de la Commission Vérité et réconciliation conformément aux résultats des consultations nationales de 2009 et des travaux du Comité technique de 2011, aux normes internationales et aux instruments juridiques pertinents</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet de loi sur la mise en place de la Commission Vérité et réconciliation présenté au Gouvernement en décembre 2012 a été examiné et adopté par le Parlement en avril. En mai 2014, le Président Nkurunziza a promulgué la loi.</li> <li>• L'UPRONA et le FRODEBU-Nyakuri ont boycotté le vote au motif que le mode de sélection des membres et du bureau de la Commission n'était pas de nature à garantir son indépendance et que la loi n'établissait pas de mécanisme judiciaire.</li> <li>• Les principaux partis d'opposition ont boycotté la procédure de sélection des membres de la Commission.</li> <li>• En décembre, l'Assemblée nationale a élu les 11 membres de la Commission Vérité et réconciliation.</li> </ul>
<p>3.2 Création du Tribunal spécial conformément aux résultats des consultations nationales de 2009 et des travaux du Comité technique de 2011, aux normes internationales et aux instruments juridiques pertinents</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La loi sur la mise en place de la Commission Vérité et réconciliation ne contient pas de disposition prévoyant la création d'un tribunal spécial.</li> </ul>
<p>3.3 Existence d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun progrès accompli en 2014</li> </ul>
<p>3.4 Accroissement de la capacité des responsables politiques à aboutir à une réconciliation entre victimes et auteurs de crimes passés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun progrès accompli en 2014</li> </ul>
<p>3.5 Augmentation du niveau de satisfaction des Burundais pour ce qui est du processus de justice transitionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans objet en 2014</li> </ul>
<p>3.6 Accroissement de la proportion de la population considérant que la réconciliation a été atteinte</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune donnée disponible pour 2014</li> </ul>

## IV. Gouvernance et mise en place d'institutions

### Critère : renforcement de l'autorité de l'État grâce à des institutions légitimes, démocratiques, responsables et efficaces

**État des lieux en 2011** : À la suite de l'adoption de la Constitution de 2005, les nouvelles institutions essentielles qu'elle prévoyait ont été créées, y compris le Conseil national de la communication (2007), le Conseil national de sécurité (2008), le Forum permanent de dialogue des partis politiques (2010) et la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (2011). En 2011, avec l'aide de l'ONU et d'autres partenaires, le Burundi a élaboré plusieurs stratégies importantes témoignant des priorités nationales en matière de gouvernance, notamment la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. La mise en place de la Brigade spéciale anticorruption (2006), de la Cour anticorruption (2006), du Bureau de l'Ombudsman (2011) et de l'Office burundais des recettes (2011) a marqué des étapes importantes dans le renforcement de l'efficacité et de la responsabilité du Gouvernement. Bien que la corruption demeure toujours aussi préoccupante, on a pu observer le début d'une amélioration durable.

**Évolution en 2012** : Les progrès ont été limités en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Le montant des fonds collectés par l'Office burundais des recettes a augmenté, et le Burundi a nettement amélioré son classement sur la liste établie en vertu des indicateurs de la Banque mondiale sur la facilité de faire des affaires. L'exécution du programme national de réforme de l'administration, adopté en avril 2012, s'est avérée complexe.

**Évolution en 2013** : Si le Burundi a amélioré pour la troisième fois de suite son classement sur la liste établie en vertu des indicateurs de la Banque mondiale sur la facilité de faire des affaires, la corruption n'en est pas moins restée pratique courante dans le pays. Malgré la politique de tolérance zéro du Président Nkurunziza à l'égard de la corruption, le Burundi est passé du statut de pays le moins corrompu d'Afrique de l'Est à celui de deuxième pays le plus corrompu de la région.

#### Indicateurs de progrès

#### Situation en 2014

- |  |  |
|--|--|
| 4.1 Augmentation du nombre de femmes siégeant au Parlement et à tous les niveaux des assemblées élues et nommées | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comme en 2013, 32 % des députés, 46 % des sénateurs, 35 % des ministres, 6 % des gouverneurs de province et 33 % des administrateurs communaux étaient des femmes.</li> </ul>   |
| 4.2 Recul de la corruption dans les secteurs public et privé   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Burundi s'est classé au 159<sup>e</sup> rang des pays les plus corrompus, sur 175 (il était 157<sup>e</sup> en 2013), selon l'Indice de perception de la corruption établi par Transparency International.</li> <li>• En 2014, la Brigade anticorruption a transmis 260 plaintes pour corruption au Procureur général (contre 247 en 2013).</li> <li>• En 2014, la Cour anticorruption a enregistré 172 affaires (contre 205 en 2013). Elle s'est prononcée dans 217 affaires (contre 169 en 2013).</li> </ul> |
| 4.3 Renforcement de la transparence, de la responsabilité et de l'efficacité des institutions nationales         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au 31 octobre, le Bureau de l'Ombudsman avait reçu 191 plaintes (contre 131 en 2013) et traité 54 dossiers (contre 140 en 2013). La Cour des comptes a réalisé un audit de toutes les communes pour favoriser l'instauration d'une culture de responsabilité au niveau local.</li> </ul>  |

4.4 Amélioration de la qualité de l'administration publique

- Les recettes fiscales perçues par l'Office burundais des recettes ont atteint un montant de 630 milliards de francs burundais, contre 505 milliards au cours de la même période en 2013.

## V. État de droit

### Critère : une justice plus indépendante, accessible et crédible et respectueuse des droits de l'homme

**État des lieux en 2011** : L'année 2011 a été consacrée à l'élaboration de la politique sectorielle du Ministère de la justice pour la période 2011-2015, par laquelle le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de conférer plus d'indépendance à la justice, d'en améliorer la gouvernance, de la rendre accessible à tous et de renforcer la justice pénale. Toutefois, le document fait l'impasse sur les réformes relatives au statut des magistrats.

**Évolution en 2012** : La mise en œuvre de la politique sectorielle du Ministère de la justice pour la période 2011-2015 a débuté en 2012. Une commission préparatoire nationale a été constituée pour organiser les États généraux de la justice, tandis que des ateliers se sont tenus dans tout le pays afin de recueillir les vues des parties concernées sur les besoins en matière de réforme. À la suite de mesures de grâce présidentielle et de libérations conditionnelles, la population carcérale totale a baissé de 29,7 %. Un projet de code de déontologie judiciaire a été mis au point, mais pas adopté, et aucun magistrat n'a été recruté sur concours comme la loi le prévoit.

**Évolution en 2013** : Le secteur judiciaire a connu quelques avancées, notamment l'adoption de nouvelles règles pour les juridictions et la promulgation d'un nouveau code de procédure pénale conforme aux normes internationales. Dans le même temps, les progrès sont restés lents en ce qui concerne l'indépendance de la justice. Ainsi, la Conférence nationale sur la justice s'est finalement tenue, mais ses recommandations en ce sens n'ont pas été adoptées. De plus, les magistrats n'ont toujours pas été recrutés sur concours comme la loi le prévoit.

#### Indicateurs de progrès

#### Situation en 2014

5.1 Diminution de la proportion de prisonniers en détention provisoire par rapport à la population carcérale totale

- La proportion des détenus en attente de jugement par rapport à la population carcérale totale a légèrement augmenté, passant de 51 % en 2013 à 54 % en 2014.
- La population carcérale totale a diminué de 8,5 %, essentiellement en conséquence d'une grâce présidentielle accordée en juin et de la libération conditionnelle de certaines catégories de prisonniers.

5.2 Augmentation du nombre d'agents des forces de l'ordre formés aux règles déontologiques relatives à l'usage proportionnel de la force, aux procédures d'arrestation et d'interrogatoire, à la détention ou aux sanctions

- Cinquante responsables de la police et du renseignement ont été formés pour animer des activités de sensibilisation aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

- 
- |   |   |
|---|---|
| 5.3 Accès simplifié et systématique aux conclusions des commissions d'enquête pour les personnes autorisées   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a pas eu de commission d'enquête en 2014</li> </ul>   |
| 5.4 Augmentation du nombre de criminels traduits en justice   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune donnée disponible pour 2014</li> </ul>  |
| 5.5 Meilleure gestion des prisons en vue de leur mise en conformité avec les normes relatives aux droits de l'homme   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'occupation actuel des prisons a légèrement baissé, de 188 % en 2013 à 186 % en 2014.</li> </ul>  |
| 5.6 Progrès dans l'adoption et la mise en œuvre de la législation relative aux magistrats, dans la professionnalisation des magistrats et dans l'organisation et l'efficacité du Conseil supérieur de la magistrature | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne la réforme du statut des magistrats et du Conseil supérieur de la magistrature.</li> <li>• Le tout premier concours à l'intention des candidats à la magistrature a eu lieu en juin et juillet. Sur les 732 candidats qui ont passé les épreuves, 76 ont été retenus.</li> <li>• L'élaboration d'un plan stratégique visant à prévenir et combattre la corruption et d'autres infractions dans le secteur de la justice s'est achevée en octobre.</li> </ul>                                     |
| 5.7 Renforcement de l'indépendance de la justice  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le comité de suivi des États généraux de la justice a été mis en place par le Ministre de la justice, mais des acteurs nationaux et internationaux ont exprimé des doutes quant à son caractère inclusif.</li> <li>• Le groupe de travail sur l'indépendance de la justice ne s'est pas réuni en 2014.</li> <li>• Les partis d'opposition ont dénoncé des procès intentés pour motifs politiques, des violations du droit à une procédure régulière et des peines disproportionnées à l'encontre de leurs dirigeants et de leurs membres.</li> </ul> |
| 5.8 Proportion accrue de la population ayant confiance dans le système judiciaire   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune donnée disponible pour 2014</li> </ul>  |
-

## VI. Droits de l'homme

### Critère : renforcement de la culture de protection et de promotion des droits de l'homme au Burundi

**État des lieux en 2011** : La période qui a suivi les élections de 2010 a été marquée par une recrudescence des violations graves des droits de l'homme, qui dans bien des cas auraient été commises par des membres des forces de sécurité ou de défense nationale. En 2010, le BNUB et le HCDH ont recensé 40 cas d'exécutions extrajudiciaires, arbitraires ou sommaires et/ou d'assassinats politiques, et 30 cas de torture (nombres qui sont respectivement passés à 61 et 36 en 2011). La création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme en 2011 a marqué une étape importante, mais des préoccupations demeuraient quant au suivi des affaires.

**Évolution en 2012** : La situation des droits de l'homme s'est caractérisée par une diminution sensible du nombre d'exécutions extrajudiciaires recensées par le BNUB (30, contre 61 en 2011), et le fait que seules quatre d'entre elles (contre une vingtaine en 2011) étaient susceptibles d'avoir été perpétrées pour des raisons politiques. Toutefois, leurs auteurs n'ont été appréhendés et jugés que dans 6 des 30 cas (tous les procès ont abouti à des condamnations). La Commission nationale indépendante des droits de l'homme a ouvert trois bureaux régionaux et enquêté sur 480 cas, contre seulement 107 en 2011.

**Évolution en 2013** : La situation des droits de l'homme au Burundi est restée préoccupante. Les exécutions extrajudiciaires, l'adoption de lois restrictives et les actes présumés d'intimidation, de harcèlement et de violence commis par des membres des Imbonerakure ont encore réduit l'espace politique disponible pour les partis d'opposition, les médias et la société civile.

#### Indicateurs de progrès

#### Situation en 2014

6.1 Augmentation du nombre de violations des droits de l'homme (dont des disparitions et des exécutions extrajudiciaires) faisant l'objet d'enquêtes judiciaires et dont les auteurs ont été arrêtés, jugés et/ou emprisonnés

- Sur les 7 cas avérés d'exécution extrajudiciaire en 2014 (35 en 2013), 4 font l'objet d'une instruction judiciaire et 3 ont abouti à des condamnations.
- Sur les 35 cas d'exécution extrajudiciaire attestés par le BNUB en 2013, 27 font l'objet d'une instruction judiciaire et six ont abouti à des condamnations.
- Sur les 67 cas de torture et de mauvais traitements recensés en 2014, 17 font l'objet d'une enquête. Aucun auteur n'a pour l'instant été traduit en justice.
- Sur les 125 cas avérés de torture et de mauvais traitements en 2013, 89 font l'objet d'une enquête de police et d'une instruction judiciaire, et 3 condamnations ont été prononcées.

6.2 Présentation de rapports aux organes concernés à une plus grande fréquence et dans les délais impartis

- Le cas du Burundi a été examiné par le Comité des droits de l'homme en octobre 2014 et par le Comité contre la torture en novembre 2014. Aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme national de prévention tel que prescrit dans le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, que le Burundi a ratifié en septembre 2013.

- |   |  |
|---|--|
| <p>6.3 Diminution du nombre de cas de torture ou de traitements ou de peines inhumains ou dégradants perpétrés par des agents de l'État ou toute autre personne agissant sous l'autorité du Gouvernement ou avec sa complicité</p>                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le BNUB a recensé 67 cas de torture et de mauvais traitements en 2014 (125 en 2013).</li> </ul>   |
| <p>6.4 Efficacité accrue de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, notamment par la mise en place d'un réseau de surveillance des droits de l'homme par des organisations de la société civile, qui contribue aux activités de la Commission</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commission nationale indépendante des droits de l'homme a présenté son rapport annuel en août. Sur les 251 cas de violations enregistrés, 106 ont été réglés et 137 font encore l'objet d'une enquête. Les 8 cas restants n'ont pas trait à des violations des droits de l'homme. Le 20 août, deux nouveaux membres ont été élus à la Commission pour remplacer les 2 dont le mandat était arrivé à expiration en juin.</li> </ul> |
| <p>6.5 Adoption d'instruments internationaux et régionaux prioritaires en matière des droits de l'homme et mise en conformité des instruments nationaux avec les instruments internationaux et régionaux</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun progrès en 2014</li> </ul>  |
| <p>6.6 Renforcement des structures chargées de la protection des groupes vulnérables</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune donnée disponible pour 2014</li> </ul>   |
| <p>6.7 Meilleure protection de la liberté de la presse et de la société civile</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le BNUB a recensé 10 cas de violation de la liberté de la presse (contre cinq en 2013).</li> </ul>  |

## VII. Développement économique et social

**Critère : amélioration du niveau de vie de la population, prestation de services de base aux plus vulnérables et création de conditions favorables à la reprise économique**

**État des lieux en 2011** : Malgré les efforts du Gouvernement, le Burundi souffrait d'une pauvreté généralisée, d'une pénurie de terres combinée à une forte densité de population, d'insécurité alimentaire et d'un taux de chômage élevé chez les jeunes. En dépit d'une progression constante de son indice de développement humain, le Burundi était toujours classé 185<sup>e</sup> sur 187 pays en 2011.

**Évolution en 2012** : Les difficultés économiques du Burundi sont demeurées inchangées. Son indice de développement humain a augmenté, de 0,316 en 2011 à 0,355 en 2012, ce qui l'a fait passer de la 185<sup>e</sup> place en 2011 à la 172<sup>e</sup> (sur 186 pays) en 2012.

**Évolution en 2013** : En dépit de l'action menée par le Gouvernement pour améliorer la situation socioéconomique du pays, la pauvreté généralisée, la pénurie de terres, l'insécurité alimentaire et le chômage élevé des jeunes ont continué de prévaloir. Le Burundi est resté l'un des pays les plus pauvres du monde, se classant dernier de la liste établie d'après l'Indice de la faim dans le monde 2013, et 178<sup>e</sup> sur 187 selon l'Indice de développement humain.

*Indicateurs de progrès**Situation en 2014*

8.1 Diminution du pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de pauvreté s'élevait à 67 % en 2006 (aucune nouvelle donnée disponible pour 2014).</li> <li>• Le Burundi s'est classé dernier à l'aune de l'Indice de la faim dans le monde (comme en 2013).</li> </ul>
8.2 Amélioration des taux de scolarisation et d'achèvement des études en primaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2013/14, le taux de scolarisation nette dans le primaire s'est établi à 96 % (comme en 2010/11; aucune donnée disponible pour la période 2011-2013)</li> </ul>
8.3 Diminution du nombre de personnes déplacées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de personnes déplacées est resté stable (environ 78 000).</li> </ul>
8.4 Augmentation de la proportion d'enfants âgés de 12 à 23 mois vaccinés contre les maladies contagieuses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2013, 96 % des enfants étaient à jour dans leurs vaccinations (aucune nouvelle donnée disponible pour 2014).</li> </ul>
8.5 Augmentation de la part de la population ayant accès à l'eau potable et à l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2008, 4,8 % de la population avait accès à l'électricité (aucune nouvelle donnée disponible pour 2014)</li> </ul>
8.6 Amélioration du taux d'emploi des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• On estime que le taux de chômage des jeunes est très élevé (aucune donnée concrète disponible).</li> </ul>
8.7 Augmentation du nombre de jeunes et de femmes ayant accès aux services sociaux de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune donnée disponible pour 2014</li> </ul>
8.8 Renforcement des lois et réglementations favorables aux entreprises et aux investissements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Burundi s'est classé 152<sup>e</sup> sur 189 pays sur la liste établie en vertu des indicateurs de la Banque mondiale sur la facilité de faire des affaires.</li> </ul>
8.9 Amélioration de la situation socioéconomique des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune donnée disponible pour 2014</li> </ul>
8.10 Accroissement de la proportion de la population ayant le sentiment que le niveau de vie s'améliore	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune donnée disponible pour 2014</li> </ul>